



NEWSLETTER

RELAIS HORIZON EMPLOI

LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE

JUIN 2023 • NUMÉRO 10



SOMMAIRE

RHE conventionné ASPRAI
par le département

Les objectifs d'insertion
professionnelle :

Exemple de l'Accompagnement
Socio Professionnel Renforcé



RHE CONVENTIONNÉE ASPRAI PAR LE DÉPARTEMENT

Depuis le début de l'année, l'association Relais Horizon Emploi est conventionnée par le Conseil Départemental dans le cadre de l'Accompagnement Socio Professionnel Renforcé en Association Intermédiaire (ASPRAI).

L'accompagnement socio-professionnel renforcé a pour but de

- Résoudre un certain nombre de difficultés sociales rendant difficile l'insertion professionnelle
- Faire évoluer la situation de la personne pour faciliter son accès ou son retour à l'emploi,
- Permettre :
- Des actions de formation, d'atelier, d'évaluation en milieu de travail dans d'autres structures
- De faire progresser les compétences et les capacités de la personne
- D'élaborer un projet professionnel formalisé par des objectifs réalistes en tenant compte des potentialités et des freins de la personne
- Permettre des mises à disposition au sein de l'AI

Cette mission est conduite par les accompagnatrices de la structure en partenariat avec les acteurs de l'emploi du territoire.

Objectifs d'insertion professionnelle :

Les objectifs attendus sur l'ASPRAI dépendent des besoins spécifiques de chaque personne accompagnée.

L'objectif principal est de mettre en œuvre toutes les actions facilitant le retour à l'emploi.

- Nombre de mises à disposition : des objectifs quantitatifs, en déterminant le nombre de personnes à accompagner et à mettre à disposition des entreprises chaque année.
- Durée des missions : proposer des missions d'une certaine durée, par exemple en privilégiant des contrats de travail temporaire d'une durée minimale.
- Accès à l'emploi durable : pour les personnes accompagnées par les AI. Les conventions peuvent donc inclure des indicateurs de suivi, tels que le taux de sortie vers un emploi durable ou le taux de maintien dans l'emploi sur une période donnée.

Exemple de l'Accompagnement Socio Professionnel Renforcé

L'ASPR en Association Intermédiaire (AI) offre des possibilités de recrutement alternatives pour les personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

- **Identification des besoins spécifiques** : les employeurs peuvent identifier leurs besoins spécifiques en termes de compétences et de profils et collaborer avec l'association intermédiaire pour trouver des candidats correspondant à ces critères.
- **Préparation des candidats** : RHE travaille avec les candidats pour les préparer à l'emploi. Cela peut inclure des formations, du coaching individuel, des mises en situation professionnelle, ou encore des conseils sur les compétences professionnelles et les attitudes attendues en milieu de travail.



- **Mises à disposition en travail temporaire** : RHE propose des mises à disposition de personnel en travail temporaire. Les employeurs peuvent recruter des personnes en bénéficiant de l'ASPR pour des missions de courte ou longue durée selon leurs besoins.
- **Adaptation des postes de travail** : RHE travaille en étroite collaboration avec les employeurs pour adapter les postes de travail en fonction des besoins des personnes accompagnées.
- **Suivi et évaluation** : RHE assure un suivi régulier des personnes mises à disposition qui permet de mesurer les progrès réalisés par les candidats et de mettre en place des ajustements si nécessaire. Les employeurs peuvent également fournir des retours sur les compétences et les performances des travailleurs pour contribuer à leur développement professionnel.

OFFRE D'EMPLOI

VOUS ÊTES
À LA **RECHERCHE D'UN EMPLOI**,
PRENEZ CONTACT :
02 35 23 06 88

RENSEIGNEZ VOUS SUR LA
DATE DE LA PROCHAINE
RÉUNION D'INFORMATION

OFFRE DE SERVICE

VOUS ÊTES
À LA **RECHERCHE D'UN SALARIÉ**,
POUR VOS BESOINS EN
ENTREPRISE, COLLECTIVITÉ,
ASSOCIATION OU POUR LES
PARTICULIERS :

RENSEIGNEZ VOUS !



accueil@relaishorizonemploi.fr



www.relaishorizonemploi.fr